

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les personnels (académiques/collectivités) travaillant à côté ou non loin du système de sécurité incendie (alarme incendie) dans un établissement scolaire.

RÉFÉRENCES

Règlement de sécurité (arrêté 25/06/80 modifié) : Art MS : 45 à 75 (Arrêté du 11/12/09) ; Art. R31 (Arrêté du 13/01/04). Art R4227-28 et R4227-39 du Code du travail.

PRÉREQUIS

Les stagiaires devront porter une tenue adaptée pour des déplacements rapides et aisés.

OBJECTIFS

Connaitre les obligations réglementaires imposées pour l'établissement.

Connaitre les caractéristiques du SSI de l'établissement.

Être capable d'effectuer les opérations nécessaires pour exploiter le SSI.

Être capable d'assurer le suivi et la maintenance du SSI dans le respect des consignes de l'établissement.

CONTENUS

Appréhender le volet réglementation des ERP de type R

Exploitation du SSI

Exercices pratiques de gestion du SSI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés didactiques

Exercices d'apprentissage

Manipulations

DURÉE

4 heures

NOMBRE DE STAGIAIRES MAXIMUM

12

MOYENS, MATÉRIELS ET CONSOMMABLES À LA CHARGE DE L'ÉTABLISSEMENT :

1 salle avec vidéo projecteur et tableau blanc,

Accès au SSI de l'établissement

Avoir la notice d'utilisation du SSI

Avoir les clés de réarmement DM, et code de réarmement SSI

Plan PDF de l'établissement

2 émetteurs récepteurs

FORMATEUR

Formateur EPI académique

CORRESPONDANT ACADÉMIQUE SAP2SCT

M LECAMP Johan, formateur de formateur d'Equipier de Première Intervention « EPI »

sap2sct.formatoincendie@ac-reunion.fr

M. SOUVIRAA-LABASTIE Pierre, référent sécurité incendie académique :

securite.incendie@ac-reunion.fr

VALIDEUR

M. MICARD Richard, Chef de service SAP2SCT